



Deutscher **Anwalt** Verein
Frankreich

Association des Avocats
Allemands Établis en France

L'Association des Avocats Allemands établis en France (AAF/DAV Frankreich) vous invite à son colloque:

Procédures d'insolvabilité

Actualités et aspects pratiques du point de vue des créanciers et de candidats acquéreurs dans un contexte transfrontalier entre la France et l'Allemagne

**Mardi 29 mai 2018
14:30 à 18:00
(en langue française)**

Salle Monnerville de la Maison du Barreau
2, rue de Harlay – 75001 Paris

.....
**permettant de valider 3h00 de formation continue
pour les avocats**

Frais de participation :

- **gratuit pour les membres du DAV et les étudiants**
- **30 € pour les non-membres**

Association d'avocats allemands établis en France (AAF)

Association selon la loi de 1901

Siège social : Maison du Barreau de Paris,
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

Adresse de correspondance :

Dr. Antje Luke
BMHAvocats
29 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris



Deutscher **Anwalt** Verein
Frankreich

Association des Avocats
Allemands Établis en France

Avant programme :

Seront traités les sujets suivants : Sujets pratiques choisis dans le cadre de procédures d'insolvabilité en France et en Allemagne (en comparaison et dans une situation transfrontalière).

- Introduction générale :
Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité : Avantages ; nouveautés.
Proposition de directive relative aux restructurations préventives, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement et modifiant la directive 2012/30/UE.
- Situation des créanciers (chirographaires et privilégiés) : problèmes choisis autour de la déclaration des créances et la revendication de marchandises sous réserve de propriété.
- Représentation des créanciers : comités de créanciers, contrôleur.
- Situation des fournisseurs / co-contractants : problèmes choisis autour de la continuation des contrats en cours (et comment peut-on circonscrire les risques).
- Reprise d'une société à la barre :
Thèmes pratiques choisis (notamment la reprise de salariés) ;
Spécificités d'un « pré-pack ».
- Cas pratique. Approche du point de vue des créanciers (fournisseurs/banques).

Intervenants pressentis :

- Anja Droege Gagnier, BMH Avocats, Paris (Modération)
- Ellen Delzant, Schultze & Braun GmbH Rechtsanwaltsgesellschaft, Achern/Paris
- [NN, Avocat français]
- Alexander Reus, Anchor Rechtsanwälte, Munich
- Elisa Freund, Schultze & Braun GmbH Rechtsanwaltsgesellschaft, Nürnberg
- [NN, Administrateur Judiciaire, Paris]